

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 20 janvier 2011, à 20 H30, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.  
**Secrétaire de séance : J. NOYON**

**Communauté de Communes du canton de Saint-Pierre-Eglise/ Modification des statuts /** Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes du canton de Saint-Pierre-Eglise, à savoir : le siège de la Communauté de Communes est fixé au 9 rue de la Boularderie – 50330 Saint-Pierre-Eglise

**Logements au-dessus de la mairie**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, donne un avis favorable au devis des entreprises :

- LEDUC, de Vasteville, d'un montant de 1 456 € 45 HT, pour la dépose de la noue de la charpente : celle-ci étant endommagée suite à l'attaque d'un champignon ;
- AMC FOLLIOT, de Valognes, d'un montant de 744 € 63 HT pour le remplacement de la noue de la charpente ;
- BATINET, de Saint-Georges-Montcocq (avec une garantie de traitement sur 10 ans) pour un coût de 1 187 € HT pour le traitement de la noue de la charpente afin de détruire le champignon qui avait provoqué des attaques parasitaires.

et autorise Monsieur Le Maire à la signature d'avenants au marché de travaux.

**Mairie**

- Salle de Conseil Municipal : L'entreprise CHEVALIER DIAG, de Cherbourg Octeville, a prélevé un échantillon de bois sur une plinthe de la salle du Conseil Municipal. L'analyse laisse apparaître la présence d'un champignon « *coniophora sp* », agent de pourriture cubique qui exige une humidité du bois élevée ainsi que des températures stables en période d'activité.

- Assainissement : Vu, les problèmes d'humidité du bâtiment de la mairie, le Conseil Municipal décide d'effectuer l'étanchéité des soubassements de la façade ouest et du pignon nord.

Un avis favorable est donné au devis de l'entreprise LEDUC, de Vasteville, qui effectuera également le déplacement de la fosse septique pour un coût HT de 23 000 €.

**Matériel communal / Recouvrement assurances/** Une vitre du tracteur a été brisée lors de travaux sur la voirie communale. Le Conseil Municipal accepte pour le remboursement de ce bris de glace, le recouvrement d'un chèque de 240 € 90, transmis par les assurances ALLIANZ, assureurs de la commune.

**Réforme territoriale/** La loi n°2010-1563 du 16/12/2010 prévoit une réforme profonde des collectivités territoriales qui définit les principes autour desquels le schéma devra s'articuler. L'objectif est d'atteindre une couverture intégrale du territoire par les intercommunalités au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2013.

Le Conseiller Municipal fait remarquer que cette réforme n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable avec les élus locaux, craint que la création de nouveaux territoires trop étendus ne réponde plus aux besoins de proximité des habitants, s'inquiète quant au devenir des petites communes et des communautés de communes de faibles importances.

**Intempéries de décembre 2010 /** Suite aux intempéries du 05/12/2010, la commune a été reconnue par arrêté interministériel du 10/01/2011 en état de catastrophe naturelle.

**Vélo route Carentan-Tourlaville /** Le Conseil Municipal approuve le projet du tracé de vélo route qui doit relier Carentan à Tourlaville en passant par la côte Est et par la commune (CD 120).

**- Informations et interventions diverses**

- Urbanisme : depuis le 16/12/2010, un permis de construire a été déposé en mairie
- Rénovation des lavoirs communaux : la commission « environnement » se réunira le 04/02/2011 afin d'étudier les devis reçus en mairie pour la rénovation des lavoirs communaux.
- Hamel es Ronches : suite aux travaux de mise en sécurité, il s'avère que les bornes éclairantes placées le long du Hamel es Ronches éblouissent les automobilistes.

Pour extrait conforme, le 10 mars 2011

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

J. NOYON

L. DUFOUR